 Hauteur & Sécurité <small>FORMATION • CONSEIL TRAVAIL EN HAUTEUR</small>	DOCUMENT	Référence	PRCL/D10
	Conditions Générales de Vente - CGV -	Version	2
		Date application	19/10/2022
		Page	1

Objet et champ d'application

Les CGV comportent l'ensemble des informations contractuelles relatives à la prestation fournie par le centre de formation Hauteur & Sécurité. Elles permettent à Hauteur & Sécurité d'établir par écrit le cadre fixe et général des relations contractuelles qui aura vocation à s'appliquer à l'ensemble de ses clients et pour toutes les formations proposées tandis que le contrat de formation ou la convention de formation comportent les clauses particulières, adaptées à chaque client et à chaque type de formation.

Une fois les CGV signées par le client, il y aura lieu de considérer que l'ensemble des informations pertinentes ont été fournies et que le client a donné son consentement de manière éclairée. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client.

Devis et prix

Pour chaque formation, Hauteur & Sécurité s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Les prix des formations sont indiqués en euro et nets de taxes.

Documents contractuels

Un contrat de formation ou une convention de formation (indiquant l'intitulé de la formation, le lieu exact, les horaires, le coût) est adressé par email au client et/ou au stagiaire avant le début de la formation afin de finaliser la préparation de l'action de formation.

Conformément à la législation en vigueur (CF. partie 6 du code du Travail), le client signataire bénéficie d'un délai de 10 jours après la signature pour se rétracter (14 jours si le contrat est conclu à distance) (article 6353-5 du Code du travail), avant lequel aucune somme ne peut lui être demandée. Il en informera le centre de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Ensuite, une convocation contenant tous les renseignements pratiques sera envoyée une dizaine de jours avant le début de la session.

Prise en charge par le client

Une inscription n'est définitivement enregistrée qu'après réception du dossier complet et du paiement des arrhes demandés, soit 30% des coûts pédagogiques.

Il est conseillé au client de n'engager aucun frais (déplacement, hébergement) avant la réception de la convocation. Ces derniers ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un remboursement de la part de Hauteur & Sécurité.

Hauteur & Sécurité ne peut être tenue responsable de la non-réception de la convocation par les destinataires, notamment en cas d'absence du stagiaire à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'assiduité des ses stagiaires en formation.

Prise en charge de l'OPCO (Opérateurs de Compétences) rattaché à l'entreprise

Si l'entreprise cliente bénéficie d'une prise en charge financière, toute ou partielle de son OPCO, elle doit elle-même faire la demande de prise en charge avant le début de la formation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où Hauteur & Sécurité ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1^{er} jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action

L'action de formation suppose une présence effective des participants. Une feuille d'émargement par demi-journée est signée par les stagiaires et les formateurs. A l'issue de la formation, ce document est remis au client et/ou stagiaire.

Sanction de la formation

En application de l'article L6353-1 du Code du Travail, un certificat de réalisation et une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action, les résultats de l'évaluation des acquis de la formation seront transmis au client et/ou stagiaire en fin de parcours.


Annulation par le client

Toute annulation, pour être effective, devra avoir fait l'objet d'un courrier, recommandé avec accusé de réception, adressé au centre de formation.

Toute annulation intervenant moins de 15 jours ouvrés avant la date de démarrage de la formation dûment justifiée (ne comprenant pas le surcroît d'activité), sauf cas de force majeure*, donnera lieu à une facturation de 50% du coût total du stage, à titre d'indemnité forfaitaire, pour couvrir les frais engagés.

Toute annulation intervenant moins de 5 jours ouvrés avant la date de démarrage de la formation ou l'absence d'un stagiaire à une formation confirmée par une convocation donnera lieu à une facturation de 100% du coût total de la formation.

Le client a la possibilité de remplacer le participant initialement inscrit à une formation par un autre participant de l'entreprise en informant préalablement Hauteur & Sécurité.

 Hauteur & Sécurité <small>FORMATION • CONSEIL TRAVAIL EN HAUTEUR</small>	DOCUMENT	Référence	PRCL/D10
	Conditions Générales de Vente - CGV -	Version	2
		Date application	19/10/2022
		Page	2

Annulation par Hauteur & Sécurité

Pour toutes formations, Hauteur & Sécurité se réserve le droit de changer d'intervenants à compétences équivalentes, le lieu et/ou les dates d'une formation si, malgré tous ses efforts, les circonstances l'y obligent.

Hauteur & Sécurité se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter sans dédommagement une formation en cas de force majeure* ou si le nombre d'inscrits se révèle insuffisant pour assurer la pérennité de la session de formation.

Le client sera informé de toute annulation ou report de session avant la date de démarrage de la formation. Hauteur & Sécurité s'engage à proposer dans les 6 mois suivants, une nouvelle date de formation sur le même sujet.

*** Cas de force majeure**

La force majeure est un événement qui remplit les 3 caractéristiques suivantes :

- Imprévisible,
- Irrésistible (insurmontable),
- Échappe au contrôle des personnes concernées.

Les cas de force majeure sont les suivants : décisions ou actes des autorités publiques, troubles sociaux, grèves générales ou autres, émeutes, catastrophe naturelle, événement climatique, arrêt maladie, arrêt de travail et, de façon générale, tout fait indépendant de la volonté de Hauteur & Sécurité ou du client et mettant obstacle à l'exécution de leurs engagements.

Facturation

La facture est établie à l'issue de la session de formation. Elle est adressée directement au client ou peut être adressée à un OPCO sous réserve qu'un accord de prise en charge de la part de cet organisme soit adressé à Hauteur et Sécurité avant le début de la formation.

Le prix de la formation est payable en totalité à réception de la facture, sans escompte. Toute formation commencée est dû en totalité, sauf cas de force majeure.

Les factures seront réglées par chèque bancaire à l'ordre de Hauteur & Sécurité ou par virement bancaire. Le RIB est mentionné sur chaque facture.

Tout paiement intervenant postérieurement à la date d'échéance des factures pourra donner lieu à l'application de pénalités de retard, calculées à une fois et demie le taux de l'intérêt légal en vigueur.

Responsabilités

Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance et signé avant le démarrage de la formation.

Il appartient au client et/ou au stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra aménager les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des stagiaires.

Protection des données à caractère personnel

En respect de la loi, plus précisément du règlement RGPD 2016/679 entré en vigueur le 25 mai 2018, Hauteur & Sécurité attache une grande importance à la protection des données personnelles de ses stagiaires, de ses fournisseurs, de ses partenaires et de ses clients, ainsi que de tout visiteur de son site internet : www.formation-hauteur-securite.fr, et plus largement de toute personne dont elle viendrait à traiter les données personnelles, et veille attentivement au respect des dispositions protectrices relatives à la vie privée et au traitement des données personnelles.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de Hauteur & Sécurité. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Loi applicable et attribution de compétence

Le droit français est le seul applicable. Tout litige relatif au non-respect des présentes CGV, à la commande et/ou à l'exécution d'une formation, fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable.

Tous litiges ne pouvant être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Rodez, quel que soit le siège ou la résidence du client.